

INFORMATIONS AUX HABITANTS

MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS

SUR LE TERRITOIRE DE TULLE AGGLO DURANT LE CONFINEMENT

Durant toute la période de confinement, le service prévention, tri et collecte des déchets de Tulle agglo reste actif. Cependant, afin de respecter les mesures de sécurité pour éviter la propagation du COVID-19, le service a été repensé sur le territoire de l'agglomération : priorité étant donnée au maintien de la propreté et de l'hygiène.

ORDURES MÉNAGÈRES

Seuls les conteneurs collectifs sont collectés. Aussi, il est demandé aux personnes habituées à la collecte des ordures ménagères en porte à porte, de bien vouloir déposer leur sac dans les conteneurs collectifs. Ceci afin de diminuer le contact de nos agents avec la population, de réduire la durée des tournées et le contact entre collègues.

Les sacs d'ordures ménagères non déposés dans les conteneurs ne seront pas collectés.

TRI DES DÉCHETS

Le tri des déchets est toujours possible. L'État a d'ailleurs rappeler les consignes à respecter :

« Le gouvernement rappelle que le fait d'aller jeter ses déchets dans une colonne de tri sélectif n'est évidemment pas interdit, mais qu'il est nécessaire de se munir de son attestation de déplacement dérogatoire, en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».

Ainsi, il est demandé aux habitants d'utiliser uniquement les colonnes de tri (verre, papier, emballages) situées sur les points d'apport volontaire.

La liste complète des points d'apport volontaire est disponible sur le site de Tulle agglo :

<https://agglo-tulle.carte-interactive.net/#/c-1411/collecte-des-dechets>

En effet, dans le cadre des ajustements opérés par le service durant le COVID-19, les collectes de sacs jaunes en porte à porte et en conteneurs sont suspendues. Aussi les sacs jaunes déposés dans la rue ne seront pas collectés.

DÉCHETS INFECTIEUX – COVID-19

Attention : les « gants, masques, mouchoirs et lingettes nettoyantes » doivent être jetés dans un sac à ordures ménagères, résistant et bien fermé, et surtout de « le conserver 24 heures » avant de le placer dans la poubelle. Les personnes infectées par le virus et confinées chez elles doivent éliminer leurs déchets de soin, notamment les masques et mouchoirs à usage unique, via les ordures ménagères mais « dans un double emballage ».

Nous comprenons que ces ajustements peuvent perturber des habitudes quotidiennes mais nous comptons sur votre compréhension et vos efforts afin d'accompagner et de soulager les agents qui continuent leur mission de service public, pour l'hygiène et la salubrité de notre territoire.